

De l'utilité du *benchmark*

Comparer des situations un peu différentes pour mettre en lumière des possibilités d'action, voilà l'objet du *benchmark* (parangonnage pour les tenants de l'emploi de la langue française). En politique locale, aussi, c'est possible. Nous avons ainsi observé que certains maires de notre département, y compris politiquement proches de la tendance de la majorité municipale actuelle, avait des positions proactives ou innovantes sur l'environnement, la santé et le cadre de vie. Ainsi, à Sceaux ou à Gennevilliers, les exécutifs locaux sont intervenus pour interdire de laisser tourner les moteurs des véhicules automobiles à l'arrêt, demander à la Région la mise en place d'enrobés phoniques sur les secteurs autoroutiers de proximité, interdire tout usage et toute vente de glyphosate... Citoyens à Antony a demandé au Maire de prendre les mêmes mesures dans notre ville (demande restée comme d'habitude sans réponse). Plus de nouvelles sur notre site <http://www.citoyensaantony.fr/pages/les-actions.html>.

Parents d'élèves et professeurs mobilisés contre la loi Blanquer.

Le dimanche 19 mai 2019 à l'appel de toutes les fédérations de parents d'élèves et des enseignants une manifestation « d'enterrement de l'école publique » s'est déroulée dans les rues d'Antony.



As soon as possible n'est pas antonien !

En juin 2018, l'élu municipal « Citoyens à Antony » alertait le Maire sur l'important dépôt de gravats de démolition industrielle entreposés par la société VDTP au 9 avenue Maurice-Ravel dans la zone Antony-pôle. En réponse, la maire-adjointe chargée des affaires économiques indiquait que cette situation manifestement illégale n'était que provisoire et devait être rapidement résorbée. A ce jour, un an plus tard, non seulement la situation n'a pas été résorbée mais elle a d'évidence été aggravée puisque de nouveaux apports ont semble-t-il été effectués... Depuis quelques semaines, ces monticules de gravats industriels - des milliers de mètres cubes - ont été recouverts de toiles plastifiées, ce qui évidemment jette émoi et inquiétude dans le quartier. Pourquoi ces bâches de protection ? Ces gravats contiendraient-ils des substances nocives ou dangereuses ?

Aussi, à nouveau, l'élu « Citoyens à Antony » a demandé au maire de faire procéder à l'analyse de ces gravats et de le tenir informé des résultats ainsi que les habitants et salariés riverains. Il demande enfin que les dispositions soient au plus tôt mises en œuvre pour résorber ce dépôt qui, selon les termes de la maire-adjointe, aurait du intervenir au plus vite en... 2018 !



Catherine CRESSOT

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony : feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

N°57

Agora

Jun 2019

Promesses de brocantes

Jean-Yves Sénant, décidé à se représenter aux prochaines municipales, doit désormais garnir ses nasses de promesses pour y attirer les électeurs. Fin mai, en faisant la tournée des vide-greniers de weekends, il s'est ainsi lancé à promettre l'amélioration des transports des lycéens. Et pas qu'un peu : 3 promesses pour le prix d'une ! Primo, l'avenue Lavoisier va être refaite et avec une piste cyclable ; secundo, un bus va desservir l'entrée du lycée ; tertio, Orlyval va s'arrêter à Chemin d'Antony. Magnifique ! Trois mesures qui sont proposées par l'opposition depuis 18 mois (voir Agora n°45). Un joli assortiment : une mesure simplissime (l'arrêt de bus) qui aurait due être demandée au STIF depuis longtemps, un aménagement de voirie techniquement assez délicat et une mesure stratégique (Orlyval) impossible à réaliser avant 2024. Ceux des parents de lycéens qui croiront Jean-Yves Sénant doivent donc s'attendre à ce que ce dossier profite surtout aux élèves actuels de l'élémentaire...



PN 9 : ce que la SNCF affiche et ce qu'elle ne dit pas...

Autour du chantier du passage à niveau de Fontaine-Michalon (PN9), des affiches d'information des riverains, désespérément vides (voir photo). En revanche, quelques données de mesures de bruit (effectuées par nos soins) que la SNCF pourra utilement comparer avec ses propres mesures bien qu'elle ne les diffuse pas : Niveau de bruit le 24 mai 2019 à 00 h 15 sur le parking du RER (chantier actif mais sans forage) : 65 dB

Niveau de bruit le 24 mai 2019 à 00 h 38 à l'angle de la rue de Massy et de la rue Suzanne (forage en cours) : 70 dB

Pour comparaison :

Niveau de bruit le 17 mai 2019 à 15 h 07 sur le PN (circulation routière peu dense, pas de train, chantier inactif) : 52 dB

Niveau de bruit le 9 juin 2019 à 22 h 40 sur le PN (chantier inactif, sans circulation routière) : 36 dB.

Rappelons que, sur cette phase du chantier (soit pendant plus d'un mois), le forage commence toutes les nuits vers minuit et demi et dure jusqu'à 4 heures du matin environ. Vous pouvez consulter notre vidéo sur notre site.

Anne LOUSTALOT



Citoyens à Antony

Retrouvez-nous sur :

www.citoyensaantony.fr

Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony, 28 Rue Céline - Antony

Suite à la parution de notre numéro 56, nous avons reçu un long courrier d'un lecteur dont voici des extraits, ainsi qu'une partie de notre réponse.

« J'ai relevé que vous critiquez (...) la subvention de 62 000 euros allouée par le Maire (...) pour la restauration de la cathédrale N.D de Paris. (...) Tout d'abord, cette somme de 62 000 euros (...) doit être "relativisée" car cet euro par habitant si il était extrapolé à l'ensemble de la population française il ne couvrirait que moins d'un dixième des dépenses envisagées pour ladite restauration (...) Ensuite ce qui semble vous interpeler "surtout" c'est l'affectation au culte catholique de ce bâtiment (...), c'est une cathédrale, vous le rappelez !... D'autre part, vous relevez que les Antoniens catholiques ou pas sont mis à contribution ! - sous entendu seuls les catholiques devraient l'être ?... et pour finir vous faites un parallèle avec le Parlement de Bretagne édifice lui non religieux (...). Pour la majorité des Français - catholiques ou non-Nôtre-Dame de Paris fait partie avant tout de leur patrimoine historique (...) de plus les millions de touristes qui en font la visite chaque année ne le font pas à titre culturel, je pense donc que faisant partie de l'opposition de "gauche" au conseil municipal d'Antony vous avez été égaré par une vision laïcarde, sinon anticléricale ou sectaire (...). J'ajoute que je n'ai pas compris votre reproche fait au maire actuel d'Antony ainsi qu'à l'ensemble des élus de la majorité de droite (...) du Conseil municipal sur leur manque de générosité en particulier après l'incendie en 1994 du Palais de Justice de Rennes (...), ils n'étaient sans doute pas en situation de l'exercer il y a 25 ans » JPG.

Merci de votre courriel. Nous sommes toujours très heureux de connaître les réactions qu'amène la diffusion de notre journal Agora, a fortiori quand elles dépassent le cadre strictement antonien (...).

Je ne répondrai pas sur les qualificatifs que vous employez à notre endroit ("laïcards", "sectaires"...), c'est votre appréciation, je la juge excessive et donc parfaitement dérisoire. En revanche, je répondrai sur vos remarques fondées.

Vous prétendez que le montant de la "subvention" que le Maire d'Antony compte attribuer à la restauration de Notre-Dame de Paris devrait être "relativisé" (...). Je ne peux pas vous suivre sur ce terrain (...). L'argent en question n'est pas à la libre disposition du Maire, il n'y a pas de ligne budgétaire affectée aux opérations de restauration des bâtiments culturels [non antoniens] : qu'auriez vous écrit si le Maire avait décidé une aide de même montant pour la reconstruction du musée de Bagdad ?

Vous supposez bien hâtivement que ce qui nous interpelle est le fait que Notre-Dame de Paris soit affectée au culte catholique. Vous vous trompez, nous aurions agi de même si cela avait concerné un temple franc-maçon ou mormon, une pagode ou même le bâtiment construit par Niemeyer place du Colonel-Fabien... Ce qui nous interpelle, c'est que le Maire d'Antony annonce cette "subvention" sans que le Conseil municipal n'ait eu à en délibérer.

Vous insistez sur le fait que Notre-Dame de Paris est une cathédrale. Nous voilà d'accord ! En tant que cathédrale, Notre-Dame de Paris, est, selon la loi de 1905, la propriété de l'Etat qui doit donc l'entretenir. Je note que les communes doivent entretenir, elles, les édifices religieux de moindre importance, comme les églises (mais bien sûr celles de leur territoire). Par ailleurs, il est particulièrement malvenu pour un Maire qui se plaint à longueur d'année que l'Etat diminue les dotations aux collectivités locales de financer avec l'argent des Antoniens une opération qui ne relève que de l'Etat (...).

Enfin, vous avouez ne pas avoir compris pourquoi nous reprochons au Maire et à sa majorité de droite leur manque de générosité face à une situation analogue (l'incendie du Parlement de Bretagne, bâtiment historique mais dépourvu de caractère religieux). Vous laissez entendre que le Maire n'était pas aux affaires à cette époque-là (1994). Vous apprendrez donc que l'actuel maire, né il y a 72 ans en Finistère, est conseiller municipal (...) depuis 1983 et qu'en 1994, il était même maire-adjoint (...).



Bruno EDOUARD,
Directeur de publication

Après les autoroutes et avant les routes, peut-on accepter la privatisation des aéroports ?

Le 15 mars dernier, à 6 heures du matin, 21 députés En Marche et 4 Modem ont voté en faveur de la privatisation d'Aéroports de Paris... Alors que le pays sortait tout juste d'un grand débat national où un des thèmes récurrents avait été au contraire le maintien des services publics. Que les « marcheurs » aient voté comme des godillots, rien de bien étonnant. Mais les Modem sont bien oublieux de leurs racines : ils n'ont pas le souvenir qu'un certain François Bayrou avait, en 2005, attaqué devant le Conseil d'Etat, certes sans succès mais avec un certain panache, les décrets Villepin de privatisation des autoroutes. Pourtant, la situation est très comparable. Deux ensembles d'infrastructures de transport, deux « toiles d'araignée » reliant les territoires, deux outils stratégiques pour l'économie nationale, deux secteurs historiquement financés par la puissance publique et qui commençaient à être rentables...

On sait ce que la privatisation des autoroutes, décidée en solitaire par Dominique de Villepin au moment où il a remplacé Jean-Pierre Raffarin comme Premier ministre, a entraîné : le produit de la cession (14 milliards d'euros) englouti une fois pour toutes dans le budget de l'Etat, les tarifs des péages dans une spirale ascendante



ANNE.

démésurée, des investissements différés par les nouveaux concessionnaires, des bénéfices pour Vinci et consorts de 1,3 à 2 milliards d'euros dès les premières années (Cf rapport de la Cour des comptes de 2013) et atteignant désormais 3 milliards par an.

Pour Aéroports de Paris, le processus de décision est le même. Emmanuel Macron, qui avait comme ministre de l'Economie en 2015, au côté de sa collègue Ségolène Royal, montré son incapacité à imposer aux sociétés d'autoroutes des obligations significatives d'investissement, laisse désormais Bruno Le Maire vendre les bijoux de famille, sans doute au même Vinci.

Mais presque toute la classe politique non macronienne s'oppose à cette privatisation, à commencer par les Présidents des départements franciliens au premier rang desquels Patrick Devedjian. Le Sénat, qui n'est pas vraiment un repaire de gauchistes, rejette aussi la privatisation, persuadé qu'il vaut mieux conserver un équipement stratégique et rentable dans le giron public. Mettant de côté leurs divergences, plus de 20% des parlementaires (LR, socialistes, communistes, LFI, indépendants...) ont signé le 10 avril une proposition de loi affirmant le caractère de service public national à l'exploitation des aéroports de Paris. Le 9 mai, le Conseil constitutionnel a décidé que cette proposition de loi était conforme à la Constitution. Le Gouvernement a donc ouvert le 13 juin un recueil des soutiens à ce texte qui durera 9 mois : si plus de 4,7 millions d'électeurs approuvent ce texte, il devra être soit discuté au Parlement, soit soumis à référendum.

Si on pense de surcroît qu'un exploitant privé pourrait être plus enclin que l'Etat à sacrifier la qualité de vie des riverains des aéroports, par exemple en « aménageant » le couvre-feu d'Orly dont les pistes se situent à nos portes, alors, un petit clic sur :

https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiative_s_encours.html pour éviter une nouvelle claque aux principes républicains !



Marie-Claire CLOISON